



Abonnement personne agée abusif ?

Par **patou19**, le **17/03/2012** à **14:42**

Bonjour,

Un démarcheur (qui soit disant venait de la part de la mairie) s'est présenté chez ma maman, (qui venait d'arriver dans ce département, après le décès de son conjoint et la vente forcée de leur maison (dettes)) il lui a fait signer une location pour personne âgée (montre signal pour secours) d'un montant de 38€23, pour une durée minimum de 4 ANS!! nous avons voulu l'interrompre, il nous a été répondu (après lettre recommandée, tél, mail...) qu'il fallait qu'elle soit DCD ou partie en maison de retraite! ou alors qu'il fallait leur régler un minimum de 2 ans!

Quel recours avons-nous? merci

Par **pat76**, le **17/03/2012** à **17:28**

Bonjour

Vous lui envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous l'informez que votre mère ne paiera rien et que vous attendrez l'assignation en justice pour réclamer des dommages et intérêts à la société.

Vous précisez que le démarchage à domicile est très réglementé et qu'au visa du contrat qui a été donné à signer à votre mère, il y a des infractions qu'un juge ne manquera pas de relever et dans ce cas prononcera sans aucun doute la nullité du contrat.

Vous précisez que c'est avec une très grande impatience que vous attendez soit l'injonction

de payer à laquelle votre mère fera opposition ou l'assignation devant le Tribunal d'instance.

Vous garderez une copie de votre lettre.